

taxe ou impôts pour location meublé

Par FRANSIBA, le 11/05/2023 à 18:38

Bonjour,

je compte loué un appartement meublé 750€/MOIS avec un bail de 1 an.

Je lis sur impots.gouv que :

"les loueurs en meublé sont imposables à la CFE(Cotisation foncière des entreprises) ."

Suis-je concerné par La CFE et si c'est le cas est-il possible d'avoir un ordre de grandeur sur son montant.

Si je suis concerné par le CFE, je ne vois pas l'avantage de louer en meublé car l'avantage fiscale sur la déclaration des revenus serait annulé par le CFE.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous portez à la situation décrite.